



# Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel

Fiche pratique publié le 15/01/2014, vu 440 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Pour obtenir une subvention publique, il est souvent demandé à l'association de réaliser un budget prévisionnel. Que doit-il contenir ?**

L'association doit d'abord faire la somme de ses dépenses.

Au-delà des frais inhérents à vos activités, n'oubliez pas les nombreux à-côtés nécessaires : charges sociales, déplacements, frais de location, téléphone, assurances, droits d'auteurs, défraiements, affranchissement, impôts...

[Voir le guide](#)